

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 15 MAI 2017**

**Etaient présents :** Delphine BOUCHUT, Michel BOURGIN, Roger BOYER, Pierre CARRE, Céline CHATAING, Pierre GAGNAIRE, Marie MELEY, Michel ROMEYER, André SUCHET, Roger VIGNAL.

**Absente excusée :** Marie-Hélène GOUTANT-RIVIERE, procuration donnée à Delphine BOUCHUT

**Secrétaire de séance :** Céline CHATAING

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12 avril 2017 à l'unanimité des votants

**DELIBERATIONS**

Mme le maire annonce une modification dans l'ordre du jour : le vote de la subvention à l'association du moulin de Vignal est reporté au prochain conseil de Juin.

Elle argumente cette décision par le fait que le dispositif de délibération annoncé et qui prévoit la non-participation des élus adhérents à l'association du moulin tant à la participation au débat qu'au vote pour des raisons de risques de conflits d'intérêt, a déclenché une opposition des élus adhérents. Ces derniers ont estimé que ce dispositif excluait toute forme d'expression de leur point de vue. Aussi, le maire retient le besoin de pouvoir disposer d'un espace de débat contradictoire en amont du vote et annonce que le sujet sera abordé en fin de séance de conseil municipal au moment des questions diverses.

L'adjoint aux finances Roger BOYER souhaite qu'on maintienne la délibération en l'état qui tient compte des précisions données en préfecture et sera très pointilleux par rapport à ça. Il déplore que la demande de subvention soit reportée. Il demande que ce point de vue soit inscrit au procès-verbal de séance.

**1. Subventions aux associations**

<b>Organisme ou association</b>	<b>Subvention 2016</b>	<b>Proposition 2017</b>	<b>Décision du CM</b>
Association française de sclérose en plaque	0 €	0 € car achat de livres par la commune au bénéfice de cette association (dons aux mariés)	<b>0 €</b> <b>9 voix POUR</b> <b>2 ABSTENTIONS</b>
Secours populaire français (antenne de St Bonnet le château)	100 €	100 € (certains habitants bénéficient des colis alimentaires)	<b>100€</b> <b>8 voix POUR</b> <b>3 ABSTENTIONS</b>
Association les restaurants du cœur (antenne de St Bonnet le Château)	0 €	0 €	<b>0 €</b> <b>11 voix POUR</b>

AFM Téléthon	0 €	0 € (les habitants d'Apinac participent par l'intermédiaire d'une action à l'initiative de l'AFR)	<b>0 €</b> <b>11 voix POUR</b>
Ecole St Joseph de St-Bonnet-le-Château	7 élèves x 800 € 5 600 €	6 élèves x 845 € = 5 070 € (frais de fonctionnement)	<b>5 070 €</b> <b>11 voix POUR</b> (cf délibération du conseil municipal précédent)
Association du moulin de vignal	2 500 €	2 000 €	<b>La délibération est reportée au prochain conseil et mise aux questions diverses</b>
MFR de Montbrison	0 €	0 € (3 élèves scolarisés)	<b>11 voix POUR</b>

## 2. Subventions voyages scolaires écoles primaires et secondaires

Lors du dernier conseil il a été décidé de reporter la délibération dans l'attente d'affiner les critères d'attribution.

Actuellement la décision du conseil était d'attribuer 40 € par enfant, tant en primaire qu'en secondaire, de verser directement aux familles concernées à condition d'avoir une attestation en mairie que le voyage a bien été effectué (demandée à l'école ou à la famille).

A ce jour, cette demande de subventions concerne 2 élèves de St Joseph primaire - coût du voyage : 144 € et 1 élève de St Joseph secondaire - coût du voyage : 420 €.

Après discussion, le conseil décide de délibérer sur :

- La durée de validité de la demande : durée du mandat
- Le montant de la subvention : 50% du coût du voyage supporté par les parents-montant du soutien plafonné à 40 €.
- Le versement direct aux parents suivant la liste fournie par les écoles.

**Après débat le conseil municipal délibère avec 10 voix POUR et 1 ABSTENTION**

## 3. Indemnités de fonction du nouvel adjoint

Le conseil municipal doit se prononcer sur les indemnités du 2eme adjoint. Elles seront les mêmes que l'adjoint précédent, avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> mai 2017 (soit 4.95% de l'indice terminal de la fonction publique).

**Résultats du vote : 10 voix POUR et 1 ABSTENTION**

#### **4. Approbation du classement des voies communales**

Mme le maire demande au conseil d'approuver le classement et le linéaire des voies communales soit :

- Voies communales à caractère de chemin : 20 193 m
- Voies communales à caractère de rues : 1 272 m
- Voies à caractère de places : 6 900 m<sup>2</sup>.

Le tableau a été communiqué par les services voirie de Loire Forez. 3 relectures ont été faites en commission voirie de façon à apporter des correctifs. Il s'agit de prendre acte du tableau réajusté par Mr Virissel ce vendredi 12 mai suite aux travaux de la commission communale.

**L'approbation est votée à l'unanimité des votants.**

#### **5 Adhésion contrat de protection juridique de l'AMF**

L'association des maires de l'arrondissement de Montbrison a été dissoute. La commune souscrivait un contrat groupe pour sa protection juridique auprès de cette association. C'est désormais l'AMF 42 qui propose une adhésion groupe à SMACL.

Mme le maire demande au conseil de délibérer pour effectuer la demande auprès de l'AMF.

**Le conseil est POUR à l'unanimité des votants.**

#### **6 Approbation de la convention de dissolution de la CCPSBC**

Le conseil communautaire de la CCPSBC a approuvé le 10 mai dernier la convention de dissolution de la CCPSBC.

Les communes doivent se prononcer sur cette convention avant le 30 juin prochain.

Mme le maire précise les conditions dans lesquelles cette convention a été élaborée : consensus des 3 bureaux d'études ( engagés par Loire Forez, CCPSBC, St Etienne métropole) approbation des 3 présidents de ces EPCI concernant notamment la clef de répartition des actifs et des passifs utilisée pour la répartition du patrimoine et du fonds de roulement. Elle est celle utilisée pour le calcul du FPIC (fonds de péréquation intercommunal) soit 3, 74% pour Apinac.

Pour que cette convention soit acceptée par les services de l'Etat, il faut l'acceptation de l'ensemble des communes. Le cas contraire, c'est le préfet qui reprend la main et devra trancher avant la fin de l'année 2017.

**Le conseil vote POUR à l'unanimité des votants.**

## **7 Sollicitation du bureau d'études de Loire Forez pour esquisse et chiffrage précis de l'embellissement du centre bourg**

Un chiffrage a été réalisé par la société Eiffage de façon à pouvoir déposer rapidement le dossier de demande de subvention au Département et à la Région. Nous avons besoin à moyen terme d'un chiffrage plus précis et d'une esquisse. Nous savons pouvoir compter sur la mise à disposition des techniciens du Bureau d'Etudes de Loire Forez. Le temps estimé pour fournir une esquisse ainsi qu'un chiffrage est de 20h environ. Le taux horaire serait de l'ordre de 30 à 35 € (en cours de définition).

**10 votes POUR et 1 abstention pour autoriser Mme le maire à solliciter le Bureau d'Etudes de Loire Forez**

## **QUESTIONS DIVERSES**

### 1. Retour sur les réunions extérieures.

- Syndicat du Velay Rural : lors de la réunion syndicale du 10 mai, la commune a été représentée par les 2 délégués : Pierre CARRE et Michel BOURGIN. Le syndicat a présenté les travaux prévus sur chaque commune. Pour Apinac est prévue la réfection des canalisations sur le bourg en 2018.
- Rencontre avec Loire Forez et un représentant de la voirie : la communauté d'agglomération souhaite construire un plan prévisionnel d'entretien de la voirie. Le but est de passer d'un modèle curatif à un modèle préventif.
- Réunion de secteur Loire Forez : Mme le maire précise que les élus peuvent retrouver tous les comptes rendus sur intranet. Prochaine réunion lundi 22 mai à St Marcellin sur la transition énergétique.

### 2. Projets de travaux sur la commune

- Travaux sur le Chandieu : des travaux doivent être réalisés avant fin octobre pour effectuer une réfection du pont sur le Chandieu en dessous du « Péchier ». Pour ce faire il est nécessaire de détourner le cours d'eau et de reconstruire un passage. Un dossier est en cours avec le soutien du technicien de rivière Etienne GRES du Contrat de Rivières Ance Nord dans lequel est inscrite la commune d'Apinac. Le dossier, une fois finalisé, sera déposé auprès de la Direction Départementale des Territoires (DDT).
- Voûte de l'église : les contrôles ont été effectués. P Carré reprend le dossier et rappelle qu'il est nécessaire d'enlever l'ancien chauffage et relever les radiants électriques.
- Accessibilité : l'architecte, M. Measson a pris des mesures et va soumettre notre demande aux artisans pour obtenir les devis.

### 3. Finances

La commune est éligible au FPIC. Elle vient également de percevoir une nouvelle donation de 30 000 € d'un habitant de la commune.

Une enveloppe parlementaire accordée par la Sénatrice Cécile Cuckierman (soit 411 €) permettra de participer au financement de l'amélioration de la signalétique. Mme le maire dit l'avoir sollicitée alors que la réserve était déjà pratiquement épuisée.

Avant le 30 juin, nous devons proposer au Département des travaux à financer dans le cadre de l'enveloppe de solidarité.

### 4. Personnel

- Départ de Lucie Chambert. Lucie ne reviendra pas travailler à l'Agence Postale Communale (APC) les samedis matins. C'est Cindy Messana qui va la remplacer.
- Françoise Faure cesse ses vacances sur la commune le 16 mai

5. Retour sur la demande de subvention du moulin de Vignal : les éléments du débat qui s'en est suivi seront repris dans la note de synthèse avant le prochain conseil de juin où le vote sera effectué.

### **Agenda**

18 mai : reprise du marché du jeudi

20 mai : 9h rencontre avec le comité des fêtes

15 juin : réunion de secteur Sud-ouest Loire Forez

**Fin de la séance à 23h05**